

Assembler le dossier de demande **4**



Manuel du parrainage de réfugiés

Programme de
Formation sur le
Parrainage privé des
Réfugiés

- 3** Abréviations et glossaire
- 4** Le dossier de demande
- 5** Formulaires et documents à l'appui
- 6** Aide à l'établissement et soutien financier
- 7** Membres de la famille inclus dans la demande
- 9** Traitement de la demande
- 11** Pratiques exemplaires concernant les demandes

ABRÉVIATIONS

DPUA - Délai prescrit d'un an

IRCC - Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

OIM - Organisation internationale pour les migrations

PAR - Programme d'aide à la réinstallation

PFPR - Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés

PPPR - Programme de parrainage privé des réfugiés

RDBV - Réfugiés désignés par un bureau des visas

TPA - Transmission du préavis d'arrivée

GLOSSAIRE

Demande de résidence permanente - demande présentée par une personne qui n'est pas canadienne pour vivre et travailler au Canada pour une durée de temps indéfinie avant de devenir citoyenne canadienne, ou sans forcément le devenir.

Demandeur principal (DP) - personne principale de l'unité familiale dont la demande de statut de réfugié est évaluée; il s'agit normalement de la personne ayant le dossier le plus solide. Cette personne représente son conjoint et leurs enfants à charge dans la demande de résidence permanente.

Époux ou conjoint de fait - voir «Membre de la famille»

Groupe constitutif - groupe autorisé par écrit par un Signataire d'entente de parrainage (SEP) à agir en son nom pour parrainer des réfugiés. (Voir la définition de «groupe» dans le RIPR [ici](#).)

Liste de contrôle des documents - liste de contrôle des documents qui constituent une demande complète. Les documents exigés varient selon le type de groupe de parrainage. Les répondants doivent donc consulter le guide de demande qui correspond à leur groupe.

Membre de la famille - Un membre de la famille, aux fins de réinstallation, est une personne qui peut être incluse dans la demande du demandeur principal (voir la définition dans le RIPR [ici](#).)

Partenaire de parrainage - individu (p. ex., un membre de la famille du réfugié vivant au Canada) ou organisme auquel peut s'associer formellement un groupe de parrainage pour s'acquitter de ses obligations liées à l'établissement. Les partenaires de parrainage sont parfois appelés des «corépondants».

Plan d'établissement - plan expliquant en détail ce que les répondants feront pour orienter et soutenir le ou les nouveaux arrivants pendant le parrainage. Le Plan d'établissement fait partie intégrante du processus de demande de parrainage.

Répondant - personnes ou organisations qui appuient de façon officielle les réfugiés se réinstallant au Canada grâce au Programme de parrainage privé de réfugiés.

Taux du PAR - montants de soutien financier pour les réfugiés réinstallés établis par le Programme d'aide à la réinstallation (PAR).

Le dossier de demande

Le dossier de demande de parrainage de réfugiés comporte deux parties et deux objectifs.

- Le **Plan d'établissement** (formulaire et documents à l'appui) permet à IRCC d'évaluer la recevabilité des répondants, leur plan d'établissement et leur capacité de procurer de l'aide à l'établissement et du soutien financier.
- La **demande de résidence permanente** de la personne réfugiée (formulaire et documents à l'appui) est le point de départ de l'évaluation de la recevabilité et de l'admissibilité des réfugiés.



Ce chapitre donne un aperçu du dossier de demande. Pour obtenir du soutien pour préparer un dossier de demande, consultez les ressources du PFPR, vers lesquelles se trouvent des liens dans ce chapitre.

Les deux parties du dossier de demande doivent être soumises ensemble. Ainsi, un groupe de parrainage doit s'organiser pour que tous les formulaires et documents exigés soient à jour et prêts à être soumis en même temps.

Dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR), les répondants ont l'obligation de fournir aux réfugiés 12 mois de soutien financier et d'**aide à l'établissement**. IRCC utilisera les informations fournies par votre groupe dans les formulaires pour examiner les plans de votre groupe pour procurer ce soutien et pour s'assurer qu'ils répondent aux normes minimales de soutien.

Les agents utiliseront également les informations dans les formulaires des réfugiés comme base pour leurs questions d'entrevue et les examens médicaux, les contrôles d'antécédents criminels et de sécurité afin de voir si les personnes réfugiées répondent aux critères de recevabilité et d'admissibilité.

Votre demande doit démontrer à IRCC que votre groupe est préparé, qu'il se conformera aux normes minimales de soutien et qu'il a un plan réfléchi pour soutenir les personnes parrainées dès leur arrivée au Canada.

Formulaires et documents à l'appui

Les dossiers de demande sont composés de formulaires et de documents à l'appui.

Les formulaires sont élaborés par IRCC pour chaque type de groupe de parrainage. Tous les formulaires et documents à l'appui exigés sont répertoriés dans la **Liste de contrôle des documents** du guide propre à chaque groupe de parrainage.

Cliquez sur les liens ci-dessous pour accéder directement à la section de la liste de contrôle des documents de chaque guide de demande.

[Liste de contrôle des documents des Signataires d'entente de parrainage](#)

[Liste de contrôle des documents des Répondants communautaires](#)

[Liste de contrôle des documents des Groupes de cinq](#)

[Liste de contrôle des documents des réfugiés outre-frontières](#)

Les formulaires et les documents à l'appui varient légèrement en fonction du type de groupe de parrainage. Cependant, les formulaires et les documents du réfugié restent les mêmes quel que soit le type de groupe de parrainage. Les listes ci-dessous sont générales. Consultez les guides de demande pour connaître les détails des formulaires et des documents à l'appui exigés.

* Les documents relatifs au statut de réfugié sont répertoriés en tant que documents à l'appui. Ils sont requis pour les parrainages par des Groupes de cinq et des Répondants communautaires.

Formulaires des répondants

- Engagement et plan d'établissement
- Évaluation du répondant
- Profil financier

Documents à l'appui

- Identification personnelle de chaque répondant
- Vérification du casier judiciaire (pour chaque répondant)
- Preuves de fonds

Formulaires des réfugiés

- Formulaire de demande générique
- Annexe A: Antécédents
- Annexe 2: Réfugiés hors Canada

Documents à l'appui

- Identification personnelle de chaque répondant
- Documents relatifs au statut de réfugié*
- Photos
- Autres documents si disponibles

Aide à l'établissement

Les groupes de parrainage fournissent un minimum de 12 mois de soutien aux réfugiés parrainés. Les répondants apportent leur soutien sous forme de fonds et d'une aide communautaire appelée aide à l'établissement.

Le [Guide du programme de parrainage privé de réfugiés](#) énumère des exemples d'aide à l'établissement et de soutien financier:

- payer les frais pour la nourriture, le loyer, l'installation des services publics et autres frais liés à la vie quotidienne;
- fournir les vêtements, les meubles et autres articles ménagers;
- trouver des interprètes;
- choisir un médecin de famille et un dentiste;
- aider à présenter une demande d'inscription au régime provincial de santé;
- inscrire les enfants à l'école et les adultes à des cours de langues;
- présenter les nouveaux arrivants à des gens partageant les mêmes intérêts;
- offrir une orientation pour les activités quotidiennes telles que les services bancaires, le transport;
- fournir une aide pour la recherche d'emploi.

Les groupes de parrainage joindront un plan d'établissement complet à la demande.

Soutien financier et preuves de fonds

Les groupes de parrainage fournissent un minimum de 12 mois de soutien financier aux réfugiés parrainés. Le soutien financier comprend:

- Les coûts initiaux
- Les coûts mensuels pendant la période de parrainage

Le soutien financier dépend de la taille de la famille et de la communauté d'établissement (lieu où les réfugiés parrainés s'installeront au Canada). Le soutien financier minimum est fixé par le [Programme d'aide à la réinstallation \(PAR\)](#).

Dans le dossier de demande, les groupes de parrainage présentent un budget et des preuves documentaires qu'ils possèdent les fonds nécessaires pour soutenir les réfugiés parrainés.

Pour en savoir plus sur les preuves de fonds, consultez le guide de demande pertinent:

[Preuves de fonds pour les Signataires d'entente de parrainage \(SEP\)](#)

[Preuves de fonds pour les Répondants communautaires](#)

[Preuves de fonds pour les Groupes de cinq](#)

Membres de la famille inclus dans la demande

Il n'y a qu'un seul **demandeur principal (DP)** dans le dossier de demande d'une famille de réfugiés. Ce DP doit inclure son **époux/conjoint de fait** et tout **enfant à charge** célibataire de moins de 22 ans (au moment du dépôt de la demande).

Seules les personnes qui répondent à la définition d'une famille d'IRCC peuvent être incluses dans le dossier de demande. Toute personne qui ne répond pas à cette définition (p. ex., parents, frères et sœurs, cousins, tantes/oncles) doit soumettre un dossier de demande distinct.



Membres de la famille qui n'accompagnent pas

Qu'en est-il des membres de la famille qui ne prévoient pas ou ne peuvent pas voyager au Canada avec le demandeur principal?

Les membres de la famille qui correspondent à la définition d'IRCC doivent être inclus dans la demande du DP, même s'ils ne prévoient pas ou ne peuvent pas voyager au Canada en même temps que le DP. Les répondants doivent élaborer un plan d'établissement et de soutien financier pour les soutenir.

Dans les 12 mois suivant l'arrivée du DP au Canada, le DP peut demander à faire venir sa famille grâce à la disposition relative au délai prescrit d'un an (DPUA). L'aide pour la famille provient du groupe de parrainage d'origine qui a déjà prévu de les soutenir dans la demande de parrainage du DP. Pour en savoir plus, consultez le guide de demande du délai prescrit d'un an.

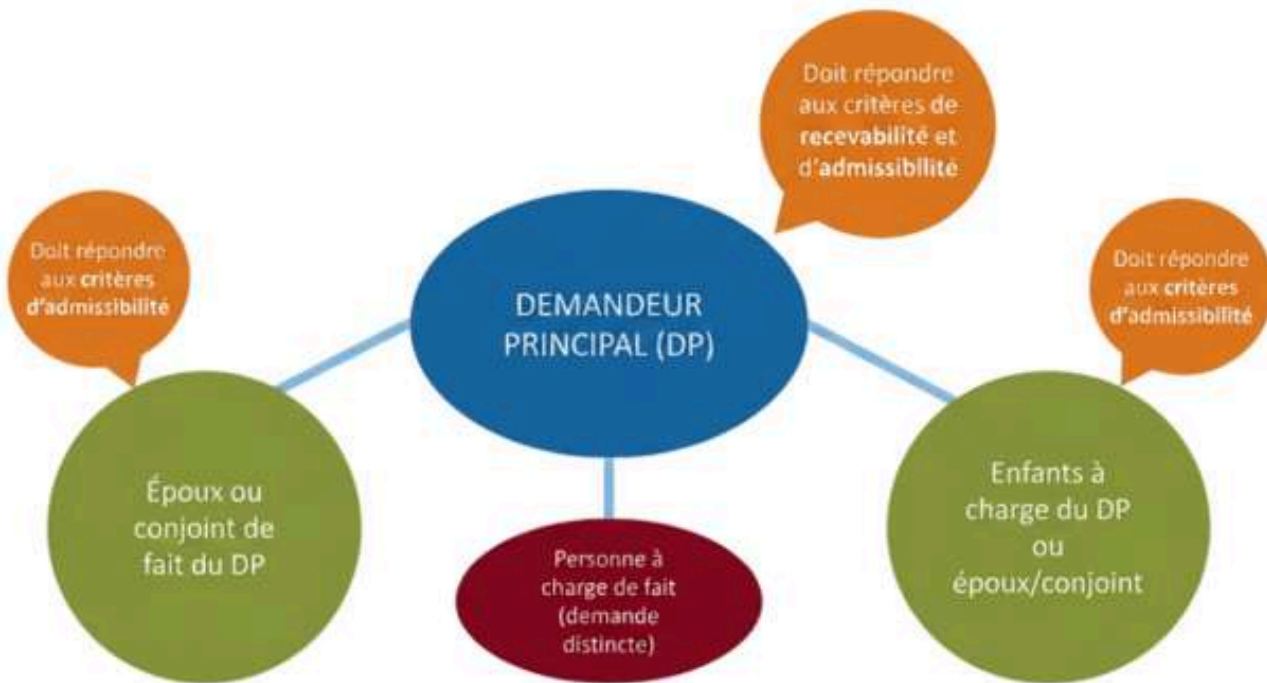


Que faire si je souhaite parrainer une famille et des membres de la famille élargie?

Vous devrez déterminer qui peut être inclus dans une seule demande. En fonction de la composition de la famille élargie, il peut être nécessaire de soumettre plusieurs demandes distinctes.

Un répondant peut s'engager à participer à plus d'une demande de parrainage de réfugiés. IRCC exige que votre groupe démontre comment vous gérerez la prise en charge simultanée de plusieurs plans d'établissement. IRCC évaluera les ressources consacrées à l'établissement et au soutien financier dans chaque demande.

Si vous parrainez avec une organisation signataire d'entente de parrainage (SEP), le SEP peut limiter le nombre de demandes dans lesquelles participe un répondant.



Détails clés sur les membres de la famille inclus

En règle générale, la personne ayant l'histoire de réfugié la plus solide doit être identifiée comme le demandeur principal (DP).

L'âge pour se qualifier en tant que DP est de 18 ans. Toute personne plus jeune est considérée comme mineure et il existe actuellement un moratoire sur le parrainage de mineurs non accompagnés ou séparés. Cependant le fait d'être une personne à charge de fait peut être utilisé comme une exception à cette règle.

Pour se qualifier en tant que conjoint de fait, la personne doit avoir vécu avec le DP pendant au moins 12 mois.

Il y a une exception à l'inclusion d'un enfant de 22 ans ou plus dans la même demande, à savoir lorsque l'enfant a un problème de santé qu'il a acquis avant d'avoir atteint l'âge de 22 ans et qu'il est à la charge de ses parents en raison de ce problème.

L'enfant à charge d'un enfant à charge peut également être inclus.

Traitement de la demande

(Pour des informations plus détaillées sur le traitement des demandes, voir le chapitre 5.)

Soumission

Les demandes du PPPR sont soumises par l'entremise du Portail de résidence permanente d'IRCC au **Centre des opérations de réinstallation – Ottawa (COR-O)**. Les demandes envoyées par courriel ne sont pas acceptées; les demandes envoyées par la poste ne sont acceptées que pour les groupes qui nécessitent des mesures d'adaptation en matière d'accessibilité.



Si vous êtes un **Groupe constitutif (GC)** ou un **partenaire de parrainage** travaillant avec un SEP, c'est le SEP qui soumettra la demande par l'entremise du portail, mais on pourrait vous inviter à la demande dans le portail pour en remplir certaines sections. Vous pouvez en découvrir davantage sur le processus de demande dans le Portail RP en participant au webinaire mensuel du PFPR sur la soumission des demandes grâce au Portail RP (le calendrier des formations se trouve [ici](#)).

Nous avons également des tutoriels – brefs ou plus exhaustifs – sur notre chaîne YouTube sur la façon de créer un compte dans le portail, comment créer et soumettre une demande et comment résoudre les problèmes courants.

Le traitement au Canada

Les agents du COR-O contrôlent la demande pour s'assurer qu'elle est complète. S'ils disposent des formulaires et des documents à l'appui nécessaires pour prendre une décision, la demande sera placée dans une file d'attente pour l'évaluation par un agent. Si la demande est incomplète, elle vous sera renvoyée par l'entremise du portail et vous recevrez un courriel expliquant les corrections à apporter ou les formulaires/documents à l'appui manquants.

Les agents du COR-O contrôlent la demande pour s'assurer qu'elle est complète. S'ils disposent des formulaires et des documents à l'appui nécessaires pour prendre une décision, la demande sera placée dans une file d'attente pour l'évaluation par un agent. Si la demande est incomplète, elle vous sera renvoyée par l'entremise du portail et vous recevrez un courriel expliquant les corrections à apporter ou les formulaires/documents à l'appui manquants.



Traitement à l'étranger

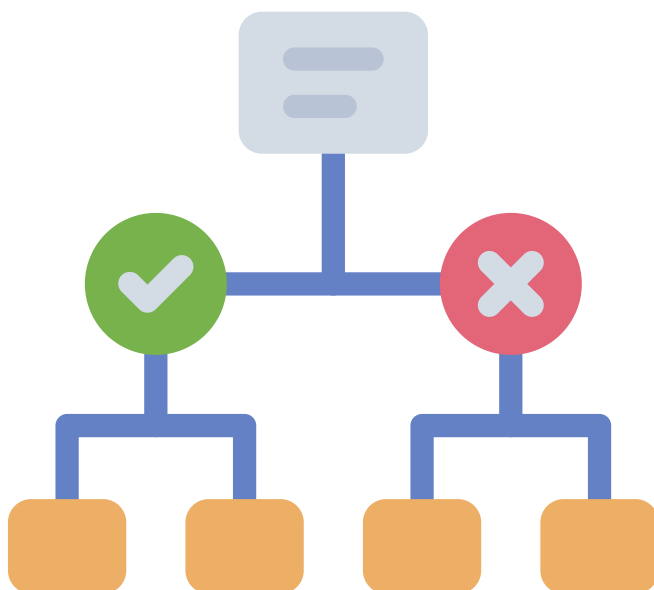
Au bureau des visas à l'étranger, les agents évalueront les réfugiés pour établir s'ils répondent aux critères de recevabilité et d'admissibilité. Ils initieront les contrôles de sécurité et d'antécédents criminels et inviteront les personnes réfugiées à une entrevue et à un examen médical.

Décisions concernant une demande

S'il n'y a pas de problèmes ou de préoccupations, la demande sera approuvée (la décision sera communiquée par courriel) et l'**Organisation internationale pour les migrations (OIM)** commencera à organiser le voyage (par ex., réservation des vols, organisation des permis de sortie, etc.). Une fois les préparatifs de voyage finalisés, vous recevrez une **transmission du préavis d'arrivée (TPA)** au moins 10 jours ouvrables avant l'arrivée du ou des réfugiés au Canada.

Si la demande est refusée par le bureau des visas (parce que le ou les réfugiés ne répondaient pas aux critères de recevabilité ou qu'ils étaient inadmissibles au Canada), le refus sera communiqué par courriel.

Si une demande est refusée à n'importe quel moment au cours du traitement, vous avez trois options: 1) présenter une nouvelle demande; 2) demander un réexamen en répondant au courriel de refus pour expliquer les raisons pour lesquelles vous demandez un réexamen; ou 3) demander un contrôle judiciaire à la Cour fédérale.



Pratiques exemplaires concernant les demandes

Bonnes pratiques lors de la préparation des demandes

Une pratique essentielle est de s'assurer que le dossier de demande est complet. Avant qu'un agent d'IRCC ne commence à évaluer le contenu de la demande, celle-ci sera examinée pour établir si elle est complète. Suivez les 4 étapes ci-dessous pour vous assurer que votre dossier de demande est complet avant de le soumettre à IRCC.

- 1 Utilisez la [dernière version des formulaires](#).
- 2 Suivez les tutoriels vidéo expliquant comment remplir chaque formulaire disponibles sur [la chaîne YouTube du PFPR](#) (en anglais seulement).
- 3 Utilisez la **Liste de contrôle des documents** du guide de demande pertinent pour vous assurer que votre groupe a joint tous les formulaires et documents à l'appui requis.

Guides de demande:

- [Signataires d'entente de parrainage \(SEP\) \(IMM 5413\)](#).
- [Groupes de cinq \(IMM 2200\)](#).
- [Répondants communautaires \(IMM 2201\)](#).
- [Réfugiés au sens de la Convention et personnes protégées à titre humanitaire outre-frontières \(IMM 6000\)](#).



- 4 Demandez à un formateur du PFPR de vérifier votre demande.

Les formateurs du PFPR ne sont pas en mesure de remplir les formulaires à votre place. Cependant, ils peuvent examiner l'ensemble de votre dossier de demande pour vérifier que tous les formulaires et documents requis ont été inclus.

Découvrez comment communiquer avec le formateur du PFPR de votre région [ici](#).



4: Assembler le dossier de demande Manuel du parrainage de réfugiés Juillet 2026

Funded by:
 Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Financé par:
Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

 Catholic
Crosscultural
Services

 Programme de
Formation sur le
Parrainage privé des
Réfugiés